DF & ASSOCIÉS
Société d'Expertise Comptable & de Commissariat aux Comptes

FONDS DES ATELIERS DE PARIS POUR LES METIERS DE LA CREATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2024

Fonds de dotation
30 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS

79 rue de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 41 22 90 40 • Fax : 01 41 22 90 49
e-mail : expert@df-associes.com

S.A. au capital de 104.128 Euros • Inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France • Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
R.C.S. Nanterre B 326 700 127 • TVA intracommunautaire : FR74 326 700 127 • Code APE 6920Z

FONDS DES ATELIERS DE PARIS POUR LES METIERS DE LA CREATION

Fonds de dotation
Siège social : 30 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

FONDS DES ATELIERS DE PARIS POUR LES METIERS DE LA CREATION

Fonds de dotation
Siège social : 30 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS DES ATELIERS DE PARIS POUR LES METIERS DE LA CREATION. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidente et dans les autres documents adressés au Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt, le 20 juin 2025

Le Commissaire aux comptes
DF et Associés

Laurette PICHELIN

DF et Associés
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
79, rue de Sèvres - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. 01 41 22 90 40 - Fax 01 41 22 90 49
S.A. au capital de 104 128 Euros
RCS B 326 700 127

FONDS DES ATELIERS DE PARIS POUR LES METIERS DE LA CREATION 30 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	9 305	8 799	506	1 026	- 520
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 100	622	1 478	1 688	- 210
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**11 405**	**9 422**	**1 983**	**2 713**	**- 730**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres				500	- 500
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	202 636		202 636	261 966	- 59 330
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	**202 636**		**202 636**	**262 466**	**- 59 830**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**214 041**	**9 422**	**204 619**	**265 179**	**- 60 560**

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
. Ecarts de réévaluation			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
. Réserves			
Réserves pour projet de l'entité			
. Report à nouveau	131 032	61 114	69 918
. Excédent ou déficit de l'exercice	-7 190	69 919	- 77 109
Situation nette (sous total)	***123 842***	***131 100***	***-7190***
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	506	1 026	- 520
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	**124 348**	**132 058**	**- 7 710**
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds reportés et dédiés			
. Fonds reportés aux legs ou donations			
. Fonds dédiés			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	8 271	14 727	- 6 456
Autres		42 394	- 42 394
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	72 000	76 000	- 4 000
TOTAL (IV)	**80 271**	**133 121**	**- 52 850**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**204 619**	**265 179**	**- 60 560**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Dont ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subvt exploit°						
Versement des fondateurs ou						
Consommations de la dotation consomptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats	439 017		439 017	449 917	-5 900	-1,33
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Utilisations des fonds dédiés						
Montants nets produits d'expl.	**439 017**		**439 017**	**449 917**	**-5**	**-1,33**
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits						
Reprise de provisions						
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation						
Total des produits d'exploitation (I)			**439 017**	**444 917**	**- 5 900**	**-1,33**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)						
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			520	520		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			**520**	**520**		**0,00**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**439 537**	**445 437**	**- 5 900**	**-1,32**
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			**-7 190**		**- 7 190**	**N/S**
TOTAL GENERAL			**446 727**	**445 437**	**1 290**	**0,29**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés		7 572	- 7 572	-100
Services extérieurs	471	8 591	- 8 120	-94,52
Autres services extérieurs	36 672	29 269	7 403	25,29
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés		654	- 654	-100
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association	408 854	328 568	80 286	24,44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	730	730		0,00
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (I)	**446 727**	**375 384**	**71 343**	**19,01**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		135	- 135	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		**135**	**- 135**	**-100**
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**446 727**	**375 519**	**71 208**	**18,96**
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		**69 919**	**- 69 919**	**-100**
TOTAL GENERAL	**446 727**	**445 437**	**1 290**	**0,29**

Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature	29 000	33 338	4 338	-13,00
. Dons en nature				
Total	**29 00**	**33 338**	**-4 338**	**-13,00**
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations

PREAMBULE

Le Fonds des Ateliers de Paris est intervenu dans les domaines suivants pour l'année 2024:

- Les Grands Prix de la Ville de Paris : le fonds perçoit des différents donateurs des fonds finançant un concours pour les créateurs. Le fonds récompense les créateurs de talents via un jury d'experts.
- Prix Savoir-Faire en transmission : Ces prix ont pour vocation de permettre à de jeunes adultes ou à des adultes en reconversion, de parfaire leur formation et de s'insérer professionnellement en étant accueillis en stage ou formation spécifique dans l'atelier d'un artisan d'art, à temps complet, pendant un an.
- Bourses pour l'équipement des artisans d'art financées par la Fondation Rémy Cointreau. L'objectif est d'offrir à des artisans d'art une aide financière à l'acquisition de matériels et divers équipements.
- Récompense dialogue financée par la fondation Bettencourt Schueller : elle finance une collaboration entre un artisan d'art et un designer. Cette collaboration doit s'incarner par un prototype suffisamment abouti ou un objet qui témoigne à la fois d'un savoir-faire artisanal d'excellence et d'une créativité dans le design.
-Soutien financier pour divers projets.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	**Durée**
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 305			9 305
Immobilisations corporelles	2 100			2 100
Immobilisations financières				
TOTAL	**11 405**			**11 405**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 279	520		8 799
TOTAL I	8 279	520		8 799
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	412	210		622
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	412	210		622
TOTAL GENERAL (I+II)	**8 692**	**730**		**9 422**

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	61 114	69 919			131 032
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	69 919			77 109	-7 190
Dont générosité du public					
Situation nette	**131 032**	**69 919**		**77 109**	**123 842**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	1 026			520	506
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**132 058**	**69 919**		**77 629**	**124 348**
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		131 032
SOLDE		**131 032**

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 271	8 271		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	72 000	72 000		
TOTAL	**80 271**	**80 271**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	4 640
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	**4 640**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2640 E.